



La ‘vérité hébraïque’ ou la ‘vérité des Hexaples’ chez Jérôme d’après un passage de la Lettre 106

Guillaume Bady

► To cite this version:

Guillaume Bady. La ‘vérité hébraïque’ ou la ‘vérité des Hexaples’ chez Jérôme d’après un passage de la Lettre 106. L’exégèse de saint Jérôme, 2018. hal-01836841

HAL Id: hal-01836841

<https://hal.science/hal-01836841>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « vérité hébraïque » ou la « vérité des Hexaples » chez Jérôme d'après un passage de la *Lettre 106*

GUILLAUME BADY

[91] Il est habituel d'opposer le principe hiéronymien de la « vérité hébraïque » au respect traditionnel de la version grecque des Septante et de certaines versions latines qui en dépendent. Il est vrai que Jérôme a manifesté la plus mordante ironie vis-à-vis de certains aspects de la légende des soixante-dix traducteurs alexandrins¹. Il est encore vrai qu'après avoir été un partisan de la « vérité grecque », au long des années il a eu des positions assez diverses, et souvent critiques, vis-à-vis de certaines traductions grecques de l'Ancien Testament².

Si l'on examine la trentaine d'occurrences de l'expression *hebraica ueritas* pour mieux comprendre son rapport avec le grec, l'une d'elles, qui se trouve dans la *Lettre 106*, semble détoner – ou révéler une signification plus authentique. C'est ce que j'essaierai de montrer en me contentant de ce seul exemple, sachant que la *Lettre 106*, d'une lecture plutôt ardue, a déjà, et

¹ Voir notamment PELLETIER André, *Lettre d'Aristée à Philocrate*, Paris, Cerf, coll. « Sources Chrétiennes » 89, 1962, p. 89-91.

² Voir ESTIN Colette, *Les Psautiers de Jérôme à la lumière des traductions juives antérieures*, Rome, San Girolamo, coll. « Collectanea biblica latina » 15, 1984, p. 32-33 ; JAY Pierre, *L'exégèse de saint Jérôme d'après son « Commentaire sur Isaïe »*, Paris, Études augustiniennes, 1985, p. 89-126 ; ID., « Jérôme et la Septante origénienne », dans Dorival D. et Le Boulluec A. (éd.), *Origeniana Sexta. Origène et la Bible*, Leuven, Peeters, 1995, p. 203-214. Parmi d'autres études récentes, voir aussi MARKSCHIES Christoph, « Hieronymus und die *Hebraica veritas*. Ein Beitrag zur Archäologie des protestantischen Schriftverständnisses », in Hengel M. et Schwemer A. M. (éd.), *Die Septuaginta zwischen Judentum und Christentum*, Tübingen, Mohr Siebeck, coll. « Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament » 72, 1994, p. 131-181 ; MÜLLER Mogens, « Die Septuaginta als Bibeltext in der ältesten Kirche. *Graeca veritas contra Hebraica veritas* », in Kraus W. et Kreuzer S. (éd.), *Die Septuaginta – Text, Wirkung, Rezeption*, Tübingen, Mohr Siebeck, coll. « Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament » 325, 2014, p. 613-636, notamment p. 632-635 ; SCHULZ-FLÜGEL Eva, « Hieronymus – Gottes Wort : Septuaginta oder Hebraica Veritas », *ibid.*, p. 746-758.

depuis longtemps, fait l'objet de plusieurs études³, dont je me fais ici l'écho. [92]

1. La *Lettre 106* et la « traduction immaculée des Septante »

Dans sa longue *Lettre 106 à Sunnia et Fretela, sur le Psautier et les corruptions de l'édition des Septante*, dont la composition se situe entre 404 et 410, Jérôme répond à deux Goths de Constantinople qui lui demandent de leur indiquer dans le Psautier, « partout où il y a discussion entre latins et Grecs, le texte qui s'accorde le mieux avec les Hébreux ». Ses correspondants s'étonnent des divergences entre deux Psautiers en leur possession, celui des Septante et le « Psautier gallican », c'est-à-dire la révision de la « Vieille Latine » que Jérôme lui-même avait faite entre 389 et 392⁴ d'après les Septante ; précisons que ce Psautier latin possédé par les deux Goths était pourvu d'annotations textuelles de Jérôme lui-même. Et le moine de Bethléem d'examiner au cas par cas 178 variantes dans 83 psaumes différents, non sans un préambule important qu'il convient de citer, avant

³ Bien avant les travaux de Colette ESTIN et de Pierre JAY cités n. 2, citons MARTIANAY Jean, *In universas S. Hieronymi epistolas notae*, PL 22 (Paris 1845), 1225-1272, spécialement 1254-1264 ; ZEILLER Jacques, « Saint Jérôme et les Goths », *Miscellanea Geronimiana. Scritti varii pubblicati nel XV centenario dalla morte* [92] di San Girolamo, Rome, Tipografia Poliglotta Vaticana, 1920, p. 123-130 ; CAVALLERA Ferdinand, *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, II, Louvain/Paris, Spicilegium sacrum Lovaniense/Honoré Champion, 1922, p. 46-47 ; ALLGEIER Arthur, « Die Hexapla in den Psalmenübersetzungen des hl. Hieronymus », *Biblica* 8, 1927, p. 450-463 ; ID., « Schlussbemerkungen zum Gebrauch der Hexapla bei Hieronymus », *ibid.*, p. 468-469 ; VACCARI Alberto, « Esapla ed esaplare in s. Girolamo », *ibid.*, p. 463-468 ; DE BRUYNE Donatien, « La lettre de Jérôme à Sunnia et Fretela sur le Psautier », *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft* 28, 1929, p. 1-13 ; ALLGEIER Arthur, « Der Brief an Sunnia und Fretela und seine Bedeutung für die Textherstellung der Vulgata », *Biblica* 11, 1930, p. 86-107 ; RAHLFS Alfred, *Psalmi cum Odis*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, coll. « Septuaginta. Vetus Testamentum Graecum Auctoritate Academiae Litterarum Göttingensis editum » 10, 1931 (1967²), p. 57-59 ; ZEILLER Jacques, « La lettre de saint Jérôme aux Goths Sunnia et Fretela », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* 79, 1935, p. 238-250 ; THIBAUT André, « La révision hexaplaire de saint Jérôme », in *Richesses et déficiences des anciens psautiers latins*, Rome – Vatican, Abbaye Saint-Jérôme – Tipografia Poliglotta Vaticana, coll. « Collectanea Biblica Latina » 13, 1959, p. 107-149, notamment p. 113. Parmi les travaux plus récents, citons GHILLER Viola, *Fenomeni identitari e appartenenza religiosa : problemi storiografici e aspetti politici della cristianizzazione dei Goti*, thèse, Università degli Studi di Trento, 2014, p. 157-160.

⁴ Voir notamment ESTIN C., *op. cit.*, p. 25-29.

d'examiner le passage qui nous intéresse, pour mieux exposer ou rappeler les données du problème. Voici, en effet, ce que Jérôme écrit⁵ :

In quo illud breuiter admoneo, ut sciatis aliam esse editionem, quam Origenes et Caesarensis Eusebius, omnesque Graeciae tractatores Κοινήν, id est 'communem' appellant, atque 'Vulgatam', et a plerisque nunc Λουκιάνειος dicitur; aliam Septuaginta Interpretum, quae in ἑξαπλοῖς codicibus repperitur, et a nobis in Latinum sermonem fideliter uersa est, et Hierosolymae atque in Orientis ecclesiis decantantur.

À ce sujet, je vous rappelle brièvement qu'il y a deux éditions : une qu'Origène et Eusèbe de Césarée, avec tous les auteurs grecs, appellent 'commune et vulgate' et que beaucoup nomment 'lucianique', l'autre des LXX interprètes, et qui se trouve dans les manuscrits [93] des Hexaples ; nous l'avons traduite exactement en langue latine ; on la chante à Jérusalem et dans les églises d'Orient.

Jérôme opère ici une double assimilation : d'abord, et sans doute avec raison, il lie la recension des Septante attribuée à Lucien d'Antioche († 312) aux exemplaires qui circulaient alors à Antioche, mais aussi à Constantinople ; ensuite, il identifie la Septante à la version des Hexaples, cette synopse en 6 colonnes réalisée par Origène à Césarée avant 245. Ce travail monumental présentait, de gauche à droite, le texte hébreu, sa translittération en grec, la traduction d'Aquila, celle de Symmaque, puis celle des Septante et celle de Théodotion – soit quatre traductions grecques, auxquelles se joignaient parfois une cinquième, *Quinta*, et une sixième, *Sexta*⁶. Or P. Jay a bien montré que, pour un certain nombre de livres

⁵ Je reprends ici le texte et la traduction de LABOURT Jérôme, *Saint Jérôme. Lettres*, V, Paris, Les Belles Lettres, « Collection des Universités de France », 1955, p. 105. Dans les passages que je cite le texte ne diffère pas, en effet, de l'édition de HILBERG Isidor, *Sancti Eusebii Hieronymi epistulae, pars II: Epistulae LXXI-CXX*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, CSEL 55, 1996¹, 1912², p. 269-270, ni de celle des moines de San Girolamo, *Biblia sacra iuxta latinam uulgatam uersionem ad codicum fidem... Liber Psalmorum ex recensione sancti Hieronymi cum Praefationibus et Epistula ad Sunniam et Fretelam*, Rome, Tipografia Poliglotta Vaticana, 1953, p. 8-42. Comme A. Rahlfs, et à la différence d'I. Hilberg et de J. Labourt, les moines de San Girolamo ont mis à profit le *Vaticanus Reginensis lat. 11*, du VIII^e s., ainsi que leur connaissance des autres témoins du Psautier gallican dans lesquels la *Lettre 106* figure en guise de préface complémentaire.

⁶ Voir notamment JAY Pierre, *L'exégèse de saint Jérôme...*, Annexe III, « Saint Jérôme et les Hexaples », p. 411-417 ; MUNNICH Olivier, « Les Hexaples d'Origène à la lumière de la

bibliques, sinon pour tous, la cinquième colonne comportait non pas une version ancienne ou courante des Septante, mais la recension effectuée par Origène.

Jérôme poursuit⁷ :

Sicut autem in nouo testamento, si quando apud Latinos quaestio exoritur, et est inter exemplaria uarietas, recurrimus ad fontem Graeci sermonis, quo nouum scriptum est instrumentum, ita et in ueteri testamento, si quando inter Graecos Latinosque diuersitas est, ad Hebraicam confugimus ueritatem ; et quicquid de fonte profisciscitur, hoc quaeramus in riuulis. Koivḗ autem ista, hoc est communis editio, ipsa est quae et Septuaginta. Sed hoc interest inter utramque, quod koivḗ pro locis et temporibus, et pro uoluntate scriptorum, uetus corrupta editio est. Et autem quae habetur in ἐξᾱπλοῖς, et quam nos uertimus, ipsa est quae in eruditorum libris incorrupta et immaculata Septuaginta interpretum translatio reseruatur. Quicquid ergo ab hac discrepat, nulli dubium est, quin ita et ab Hebraeorum auctoritate discordet.

Pour le Nouveau Testament, si un problème est soulevé chez les Latins par la divergence des exemplaires, nous recourons à la source de la langue grecque en laquelle est écrit cet Instrument Nouveau ; de même pour l'Ancien Testament, s'il y a parfois divergence entre Grecs et Latins, nous nous cherchons un refuge dans le texte hébreu authentique (*ad Hebraicam confugimus ueritatem*), en sorte que, tout ce qui émane de la source, nous puissions le retrouver dans les ruisseaux. Cette édition 'commune', c'est la même chose que l'édition des LXX. Mais il y a une différence entre les deux : l'ancienne 'commune' a été corrompue suivant les lieux, les temps, et le caprice des copistes, au lieu que celle qui se trouve dans les Hexaples et que nous avons traduite est la traduction même des LXX interprètes, qui s'est conservée sans corruption et sans faute dans les livres des érudits. Tout ce qui diffère d'avec elle, nul n'en peut douter, n'est pas non plus par là même d'accord avec le texte hébreu, qui fait autorité.

tradition manuscrite de la *Bible* grecque », dans Dorival G. et Le Boulluec A. (éd.), *Origeniana Sexta. Origène et la Bible*, Leuven, Peeters, 1995, p. 167-185.

⁷ Éd. et trad. LABOURT J., *op. cit.*, p. 105-106.

Comme on le voit, même un peu glosée dans cette traduction, la « vérité hébraïque » est bien le pendant vétérotestamentaire du principe néotestamentaire de la vérité grecque, la *ueritas* s'opposant, ici comme ailleurs, à la *uarietas* des exemplaires ou à la *diuersitas* des versions. En fait, pour l'Ancien Testament, il y a aussi, selon Jérôme, une vérité grecque – même s'il n'utilise jamais l'expression *Graeca ueritas* autrement que pour le [94] Nouveau –, dans la mesure où elle se voit confirmée par la vérité hébraïque. Cette double ligne peut être synthétisée de la façon suivante :

<i>Veritas</i>	Hébreu	LXX	Hexaples	Psautier gallican annoté
<i>Varietas</i>			Koinῆ	Vieille latine

Ici intervient un postulat d'équivalence ou d'accord de la Septante supposée authentique avec l'hébreu. Or là où le grec s'accorde le mieux, et pour cause, c'est dans la recension origénienne – effectuée en grande partie *iuxta Hebraeos* –, telle que Jérôme la lit dans les Hexaples. L'identité de la recension hexaplaire avec la Septante que Jérôme croit – ou feint de croire – originelle est ici renforcée par l'expression *incorrupta et immaculata Septuaginta interpretum translatio* : la formule pourrait difficilement être plus forte – et le paradoxe, plus énorme, quand on sait que c'est précisément la recension hexaplaire qui a contaminé le plus largement la transmission du texte de la Septante.

Jérôme est-il donc si naïf ? Le personnage se prête à bien des qualificatifs, mais pas à celui-là. En réalité, comme B. Altaner l'a montré⁸, celui que Rufin accusait déjà de « modifier toutes les Écritures » d'après l'hébreu et de « travailler à ce que la lettre tue » l'esprit des textes, au contraire d'Origène⁹, répond ici à Augustin pour se disculper du soupçon d'œuvrer contre la tradition de l'Église. Or dans sa visée apologétique, il opère une sorte de tour de passe-passe : du côté des principes, il clame bien haut son respect de la

⁸ ALTANER Berthold, « Wann schrieb Hieronymus seine Ep. 106 *ad Sunniam et Fretelam de Psalterio* ? », *Vigiliae Christianae* 4, 1950, p. 246-248 ; voir aussi, parmi les études plus récentes, BOUTON-TOUBOULIC Anne-Isabelle, « Autorité et tradition. La traduction latine de la Bible selon saint Jérôme et saint Augustin », *Augustinianum* 45, 2005, p. 185-229.

⁹ RUFIN, *Apologie contre Jérôme*, II, 40 : *Ego illius neque unum caput ex scripturis diuinis de Hebraeis inuenio translatum ; a te omnes scripturas video esse mutatas. (...) tantum laboras, ut littera occidat consequentiam, dum ille contrario spiritus vivificantis esse conatur assertor* (cf. 2 Co 3,6).

Septante, « conservée sans corruption et sans faute », en feignant de l'identifier aux Hexaples, alors que dans les faits, il semble se contredire. C'est en tout cas ce que le paragraphe 46 de la *Lettre 106* laisse penser.

2. L'exemple du Psaume 73

Pour bien comprendre ce passage consacré au Psaume 73 (ou 74 selon le texte massorétique), il n'est pas inutile de commencer par son début, portant sur le v. 1¹⁰ :

Septuagesimo tertio : 'Vt quid Deus reppulisti in finem ?' Pro quo male apud Graecos legitur ordine commutato : 'Vt quid reppulisti, Deus ?'.

Psaume LXXIII : 'Pourquoi, ô Dieu, as-tu repoussé jusqu'à la fin ?' Au lieu de quoi, chez les Grecs, on lit défectueusement, à cause de l'interversion : 'Pourquoi as-tu repoussé, ô Dieu ?'

Ici la leçon défectueuse se lit « chez les Grecs » : Jérôme désigne-t-il par là la Septante ou bien une édition commune et corrompue ? Puisque le Psautier gallican a les mots dans [95] l'ordre de l'hébreu et de la Syro-hexaplaire (avec Aquila et Symmaque¹¹), conformément à la recension lucianique dont témoigne notamment Théodoret¹², on comprend que pour lui le grec de « sa » Septante, manifestement hexaplaire, était bien aligné sur l'hébreu et que la leçon *ἵνα τι ἀπώσω, ὁ θεός*, qu'avait sans doute la Septante originelle, correspondait à l'édition qu'il appelle, un peu vite, « lucianique ». L'ironie est plaisante : s'il est vrai qu'il ne fait guère la différence ni entre la Septante ancienne, non recensée, et la recension lucianique, ni entre les divers textes non hexaplaire¹³, il lui arrive donc aussi, inversement, de s'accorder avec le texte lucianique quand celui-ci est hexaplaire, c'est-à-dire avec le texte qu'il décriait au début de la lettre.

¹⁰ Éd. et trad. LABOURT J., *op. cit.*, p. 124.

¹¹ FIELD Frederick, *Origenis Hexaplorum quae supersunt siue ueterum interpretum Graecorum in totum Vetus Testamentum fragmenta*, II, Oxford, Clarendon, 1875 (réimpr. Hildesheim, Georg Olms, 1964), p. 216.

¹² Voir l'apparat de RAHLFS A. *op. cit.*, p. 204.

¹³ *Ibid.*, p. 58, n. 1.

Voici à présent ce qui concerne le v. 8¹⁴ :

*In eodem [psalmo]: 'Incendamus omnes dies festos Dei a terra.'
Pro quo Graeco scriptum est καταπαύσωμεν; et nos ita
transtulimus: 'Quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra.'
Et miror, quomodo e latere adnotationem nostram nescio quis
temerarius scribendam in corpore putauerit, quam nos pro
eruditione legentis scripsimus hoc modo: 'Non habet
καταπαύσωμεν, ut quidam putant, sed κατακαύσωμεν, id est
'incendamus'. Et quia retulit mihi sanctus presbyter firmus, qui
huius operis exactor fuit, inter plurimos hinc habitam
quaestionem, plenius de hoc disputandum uidetur.*

In Hebraeo scriptum est: 'sarphu chol moedahu hel baares',

*quod Aquila et Symmachus uerterunt: ἐνεπύρισαν πάσας τὰς
συντάγας τοῦ θεοῦ, id est: 'incenderunt omnes sollemnitates dei in
terra',*

Quinta: κατέκαυσαν, id est 'conbusserunt'.

*Sexta: κατακαύσωμεν, id est 'conburamus', quod et Septuaginta
iuxta hexaplorum ueritatem transtulisse perspicuum est.*

Theodotion quoque ἐνεπύρισσαμεν uertit, id est 'succendimus'.

Au même psaume : 'Incendions tous les jours de fête de Dieu du pays'. Au lieu de quoi il est écrit dans le grec καταπαύσωμεν, que nous avons ainsi traduit : 'Faisons se reposer tous les jours de fête de Dieu du pays'. Je m'étonne que je ne sais quel téméraire ait cru devoir incorporer au texte notre annotation marginale, que nous avons, pour l'instruction du lecteur, rédigée comme suit : 'Il n'y a pas καταπαύσωμεν, comme d'aucuns le pensent, mais κατακαύσωμεν, soit : incendions'. Comme le saint prêtre Firmus, qui a exécuté cet ouvrage, m'a rapporté que beaucoup avaient discuté le problème né de ce passage, je crois devoir le traiter plus à fond.

Il y a écrit en hébreu : 'sarphu chol mo'adê-el baarets',

qu'Aquila et Symmaque ont traduit : 'Ils ont livré au feu toutes les solennités de Dieu dans le pays'.

¹⁴ Éd. et trad. LABOURT J., *op. cit.*, p. 124-125, avec des retouches sur la traduction et des alinéas ajoutés pour chacune des versions citées.

La Cinquième : ‘Ils ont brûlé’.

La Sixième : ‘Brûlons’ ; il est évident que les LXX aussi ont traduit ce dernier texte d’après l’original des Hexaples.

Théodotion aussi a traduit : ‘Nous avons incendié’.

[96] Voilà une vraie aubaine pour qui veut reconstituer les Hexaples ! On peut en effet mettre ainsi en synopse les différentes leçons, en les comparant avec l’édition de F. Field¹⁵, qui ne se prive pas d’utiliser Jérôme parmi d’autres sources :

	1	2	3	4	5	6	7	8
	Texte hébreu	Hébreu transcrit	Aquila	Symmaque	« Septante »	Théodotion	<i>Quinta</i>	<i>Sexta</i>
Jérôme	-	Sarphu	ἐνεπύρισαν	ἐνεπύρισαν	κατακαύσωμεν ου καταπαύσωμεν ?	ἐνεπυρίσαμεν	κατέκαυσαν	κατακαύσωμεν
Field	פָּרַץ	<σαρφου>	ἐνέπρησαν	ἐνέπρησαν ου ἐνεπύρισαν	καταπαύσωμεν	ἐνεπύρισαν ου ἐμπυρίσωμεν	κατέκαυσαν	κατακαύσωμεν

Parmi les quelques divergences entre les Hexaples de Jérôme et l’édition de F. Field, la leçon d’Aquila d’après Jérôme, ἐνεπύρισαν (qu’on trouve aussi au v. 7 de la Septante), est citée par F. Field, lequel invoque aussi ἐνέπρησαν entre parenthèses, notamment dans l’édition de la *Correspondance* hiéronymienne d’Érasme (Bâle, Froben, 1524) ; et F. Field de choisir ἐνέπρησαν, conformément aux notes de Flaminius Nobilius et au *Vaticanus lat. 754*, alors qu’il est plus hésitant sur la leçon de Symmaque. Quant à la leçon de Théodotion, F. Field semble avoir tiré ἐμπυρίσωμεν d’une édition ancienne¹⁶, alors que l’apparat critique de l’édition de San Girolamo¹⁷ fournit d’autres variantes : ἐνεπυρήσαμεν et ἐνεπίρισαν.

La vraie difficulté touche à la cinquième colonne. F. Field ne la cite pas, mais on peut implicitement en suppléer le contenu avec la leçon de la Septante, καταπαύσωμεν, qu’il mentionne au préalable et qui

¹⁵ FIELD F., *op. cit.*, II, p. 217.

¹⁶ Cf. HILBERG I., *op. cit.*, p. 269, citant la leçon comme venant d’éditions antérieures ; pour la *Sexta* son apparat mentionne de nombreuses aberrations issues de κατέκαυσαν, la leçon de la *Quinta* : KATAKAYCAN, KATACKATEKAYCAN, etc.

¹⁷ *Biblia sacra uita latinam uulgatam uersionem ad codicum fidem... Liber Psalmorum ex recensione sancti Hieronymi cum Praefationibus et Epistula ad Sunniam et Fretelam*, Rome, Tipografia Poliglotta Vaticana, 1953, p. 26.

traditionnellement s’y trouvait. Sur ce point Jérôme est convaincu non seulement que la leçon originelle de la Septante est κατακαύσωμεν, mais qu’en cela elle est identique à la « vérité des Hexaples¹⁸ ». Et en l’occurrence, il a tout à fait raison ! Le changement du κ en π, en effet, est si probable¹⁹ qu’A. Rahlfs, après d’autres, a retenu κατακαύσωμεν comme la leçon originale, même si elle n’est attestée que par un seul manuscrit, aujourd’hui perdu, mais dont le témoignage a été cité dans l’apparat de Holmes et Parsons²⁰. Quoi qu’il en soit, Jérôme, qui a déjà mentionné la leçon courante καταπαύσωμεν, ne cite la « Septante » qu’après la *Sexta* et par le biais de l’expression « *perspicuum est* » – comme si à cet endroit la cinquième colonne avait καταπαύσωμεν, mais que moyennant un effort de perspicacité, on devait comprendre que la leçon de la *Sexta* trahissait la leçon originale. Or chez Origène – comme chez d’autres Pères –, on ne trouve pas trace de κατακαύσωμεν, alors que dans la deuxième homélie sur le Psaume 73, récemment découverte avec d’autres dans le *Monacensis gr. 314*, f. 129v-131v, et sur le point d’être éditée par L. Perrone²¹, on lit plusieurs fois καταπαύσωμεν, avec plusieurs reprises du verbe καταπαύω. La recension hexaplaire lue par Jérôme dans la cinquième colonne comme étant celle des Septante devait donc avoir καταπαύσωμεν, tandis que, hormis la *Sexta* – dont on préfère supposer qu’ici Jérôme ne l’invente pas –, la leçon κατακαύσωμεν semble être restée dans l’oubli.

[98] Si déconcertant que soit ce constat, le plus étonnant reste la conclusion que Jérôme en tire²² :

*Ex quo perspicuum est sic psallendum, ut nos interpretati sumus,
et tamen sciendum, quid hebraica ueritas habeat. Hoc enim, quod*

¹⁸ La leçon *exemplorum*, choisie par I. Hilberg reproduisant le témoignage des manuscrits a été changée de manière convaincante en *hexaplorum* par les moines de San Girolamo, et cette correction a été reprise par J. Labourt.

¹⁹ L’un des manuscrits cités dans l’apparat de l’édition de San Girolamo a d’ailleurs interverti καταπαύσωμεν et κατακαύσωμεν...

²⁰ HOLMES Robert et PARSONS Jacob, *Vetus Testamentum Graecum cum variis lectionibus*, III, Oxford, Clarendon Press, 1823. Le manuscrit, le n° 39 dans cette édition, est le *Codex Dorothei* 2.

²¹ PERRONE Lorenzo, avec la collaboration de MORIN PRADEL Marina, PRINZIVALLI Emanuela et CACCIARI Antonio, *Origenes Werke XIII. Die neuen Psalmenhomilien. Eine kritische Edition des Codex Monacensis Graecus 314*, Berlin, De Gruyter, GCS NF 19, 2015, p. 239-241.

²² Éd. et trad. LABOURT J., *op. cit.*, p. 125.

Septuaginta transtulerunt, propter uetustatem in ecclesiis decantandum est et illud ab eruditis sciendum propter notitiam scripturarum. Vnde, si quid pro studio e latere additum est, non debet poni in corpore, ne priorem translationem pro scribentium uoluntate conturbet.

De là ressort évidemment qu'il faut psalmodier d'après notre traduction, et savoir pourtant ce qu'il y a dans l'original hébreu. La traduction des Septante, à cause de son antiquité, doit être chantée dans les églises, et cet autre texte doit être connu des érudits, dans l'intérêt de la science scripturaire. Si, pour l'étude, on a cru devoir ajouter une annotation en marge, elle ne doit pas être incorporée au texte, pour que la traduction, qui a la priorité, ne soit pas troublée au gré des scribes.

Cette conclusion n'est-elle pas en contradiction avec le principe énoncé au début de la lettre ? Si l'on cherche du côté de ses commentaires des éléments de comparaison sur le texte qu'il cite et pratique, malheureusement l'enquête tourne court : Jérôme commente seulement les v. 1, 4 et 5 du Psaume 73 dans ses *Commentarioli in Psalmos*²³, et le Psaume 73 est absent de ses *Tractatus de Psalmis*²⁴ ; nulle trace du v. 8 dans ses autres écrits non plus.

Là encore, le contexte de la controverse avec Augustin paraît obliger le Bethléemite à se défendre sur tous les plans, y compris au risque de l'incohérence : du point de vue critique, en affirmant la Septante originellement conforme à la « vérité hébraïque », et du point de vue traditionnel, en défendant sa traduction conforme à l'usage liturgique, y compris lorsqu'elle diffère de l'hébreu en raison des aléas de la transmission. Pour H. de Sainte-Marie, il s'agit là, par rapport au Psautier traduit d'après l'hébreu, d'une « discrète rétractation²⁵ ».

²³ MORIN Germain, *S. Hieronymi presbyteri opera. Pars I. Opera exegetica 1*, Turnhout, Brepols, CCSL 72, 1959, p. 217-218.

²⁴ MORIN Germain, *S. Hieronymi presbyteri opera. Pars II. Opera homiletica*, Turnhout, Brepols, CCSL 78, 1958. Sur le texte cité dans ces deux commentaires, voir DE SAINTE-MARIE Henri, *Sancti Hieronymi Psalterium iuxta Hebraeos*, Rome – Vatican, Abbaye Saint-Jérôme – Tipografia Poliglotta Vaticana, coll. « Collectanea Biblica Latina » 11, 1954, p. LIV.

²⁵ *Ibid.*, p. XLVI : « La lettre 106, – la fameuse lettre à Sunnia et Fretela, qui discute et parfois amende le texte de Ga [le Psautier gallican], – cite explicitement He [le Psautier *iuxta Hebraeos*] quatre fois, et l'utilise continuellement pour traduire l'hébreu ou les

Loin d'une opposition tranchée entre la vérité grecque et la vérité hébraïque, elle-même dépendante de la vérité hexaplaire, la complexité de la question semble en tout cas s'épaissir au fur et à mesure que l'on tente de la résoudre. Un examen détaillé de l'ensemble de la *Lettre 106* fournirait, à n'en pas douter, une ample moisson d'exemples comparables à ceux-ci et confirmerait peut-être le paradoxe étonnant que l'on constate. Car s'il est vrai que Jérôme est le meilleur témoin des Hexaples – et à cet égard la reconstitution du verset 8 du Psaume 73 le montre bien –, il apparaît aussi comme l'auteur, sinon [99] la victime, d'une méprise majeure, volontaire ou non, sur le statut même de la Septante. Celui qui dans sa vie de prière était nourri du Psautier des Septante devait aussi y trouver une confirmation de l'inerrance scripturaire. Pour lui la « vérité » des Écritures était avant tout un postulat. Pourtant, la « vérité grecque » n'était pas aussi pure et « immaculée », c'est-à-dire aussi parfaitement alignée sur l'hébreu, qu'il feignait de le croire. La responsabilité ou l'influence d'Origène sur ce point reste à déterminer.

Conprimamus d'après le Psautier romain²⁶, *quiescere faciamus* d'après le Psautier gallican ou *incendamus* d'après le Psautier selon l'hébreu ? Le vertige ne fait qu'augmenter si l'on songe aux « hexaples » hiéronymiennes que l'on pourrait reconstituer, en prenant en compte le texte biblique que Jérôme a en tête, celui qu'il cite de mémoire, celui qu'il paraphrase, commente, adapte, traduit, retraduit, corrige, reprend... Sur l'abîme de perplexité qui peut s'ouvrir devant le philologue à cette pensée, pour l'heure il suffira de dire comme les Grecs : καταπαύσωμεν τὸν λόγον²⁷.

Hexaples. Chose curieuse, Jérôme critique cinq fois telle expression ou telle tournure de He, les jugeant après coup moins exactes ou moins élégantes. La lettre constitue bien une discrète rétractation. »

²⁶ WEBER Robert, *Le Psautier romain et les autres anciens psautiers latins*, Rome – Vatican, Abbaye Saint-Jérôme – Tipografia Poliglotta Vaticana, coll. « Collectanea Biblica Latina » 10, 1953, p. 174 ; la leçon semble absente des œuvres de Jérôme.

²⁷ Dans CANELLIS Aline (dir.), *Jérôme. Préfaces aux livres de la Bible*, Paris, Cerf, SC 592, 2017, notamment p. 103-104, 108-109, 117, 212-213 et 406-425, on trouvera des développements et de très utiles mises au point touchant au sujet de la présente contribution.